



Mon employeur a t'il le droit de dire que je suis démissionnaire ?

Par **illys**, le **02/11/2009** à **15:39**

Bonjour,

J'ai reçu de la part de mon employeur une attestation assedic et un certificat de travail, sur cette attestation assedic, il notifie une démission hors je n'ai pas démissionner.

J'ai travaillé en CDI pendant 2 mois, ensuite étant enceinte, j'étais en congés pathologiques de grossesse, je lui ai envoyé les arrêts maladie, mais le problème a commencé puisqu'il m'a envoyé des courriers disant que mes absences étaient injustifiées.

J'aimerais savoir si mon employeur a le droit de me mettre démissionnaire pour ça ?

Merci par avance.

Par **Paul PERUISSET**, le **02/11/2009** à **16:03**

Non, l'employeur ne peut pas décider que vous avez démissionné. La démission ne se présume pas. D'autre part, avez-vous envoyé vos arrêts en RAR ? Êtes-vous prise en charge par la CPAM ?

Par **illys**, le **02/11/2009** à **16:15**

Quels moyens j'ai de contester cette démission ?

La CPAM ne me paie pas d'indemnités

.

Par **Paul PERUISSET**, le **02/11/2009** à **16:23**

Il faut contester cette décision devant le Conseil de Prud'hommes dont vous dépendez. Si la CPAM ne vous verse rien, c'est que l'employeur n'a pas fait le nécessaire auprès de la CPAM.